

Travail : les contrats atypiques se développent en Europe

INFO LE FIGARO - Avec 50.000 personnes bénéficiant de contrats hybrides, à mi-chemin entre le salariat classique et l'entrepreneuriat traditionnel, la France se situe au 4e rang européen selon une étude de la Fondation ITG.

Finie l'époque où un salarié faisait sa carrière dans une même entreprise. Désormais, les parcours professionnels sont plus heurtés, y compris pour les cadres et les professions intellectuelles. Par ailleurs, ces professionnels qualifiés aspirent aujourd'hui à plus d'autonomie au travail. A la croisée de ces deux tendances se sont développées en Europe, pour les cadres, de nouveaux statuts « hybrides », à mi-chemin entre le salariat classique et l'entrepreneuriat traditionnel.

La France n'est pas en retard en la matière. Ces contrats hybrides concernent quelque 50.000 personnes, comme le montre une étude commandée par la Fondation ITG, un nouveau think tank sur le travail, étude que *Le Figaro* dévoile en exclusivité. C'est encore peu (0,18 % de la population active), mais cela place l'Hexagone en quatrième position en Europe derrière l'Italie, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

Portage salarial

En France, la forme la plus courante est celle du portage salarial. Ces sociétés salarient des consultants, ce qui permet à ces derniers de bénéficier d'avantages sociaux (cotisation pour la retraite, le chômage, formation...) et d'être déchargés des tâches administratives. Mais c'est le consultant qui cherche ses missions auprès d'entreprises clientes : il est indépendant sur ce point. Et entre les missions, il n'est pas rémunéré. « Ce système, qui est réservé aux cadres, permet à des seniors qualifiés qui ont été licenciés de se relancer » explique Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation ITG. Une vraie opportunité dans un pays où les plus de 50 ans retrouvent difficilement un CDI classique. Peu avare en statuts, la France a, en plus du portage, mis en place nombre de dispositifs atypiques : groupement d'employeurs, coopératives d'emploi et d'activité, travail à temps partagé, CDI intérimaire etc.

8,5 millions d'Européens

Chacun des neuf pays européens examinés par l'étude dispose de systèmes particuliers d'emploi hybride. Mais si les statuts juridiques divergent, les contrats atypiques progressent partout. Le nombre de travailleurs non salariés, travaillant seul et exerçant des activités intellectuelles (une catégorie plus large que celle des salariés en contrat hybride) a augmenté de 82 % en Europe de 2000 à 2011. Ils seraient désormais 8,5 millions, soit 4 % de la population active. « La persistance du chômage pousse les Européens à mettre en place de nouvelles formes de travail » conclut Patrick Levy-Waitz.

Les retraités prêts à travailler (étude)
Executive MBA : les cadres jonglent entre vie professionnelle et études

■

par Crouzel, Cécile

